

RAPPORT N° 90-15  
au Conseil Municipal

OBJET

ACQUISITIONS DE TERRAINS

Je vous propose de vous prononcer sur le projet d'acquisition des terrains -dont la liste est jointe en annexe- pour lesquels des accords ont été conclus à l'amiable avec les propriétaires concernés.

En cas d'accord, il vous est demandé :

- d'accepter le dépassement de l'estimation des Domaines pour l'acquisition du terrain cadastré section AY n° 61, au motif qu'il s'agit d'une opportunité à saisir pour l'aménagement d'un secteur central de Saint-Denis en pleine mutation :
- de m'autoriser à signer les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs les honoraires correspondants ;
- de me dispenser, le cas échéant, de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE

Références cadastr.	Superficies	Situations	Anciens propriétaires	Prix	Modalités d'acquisition	Buts d'acquisition	Imputations budgétaires
AE 650	266 m2	Rue Sainte-Anne	Aboubakar MOTARA	Echange sans soultte c/ terr. commun. 237 m2 (AE 134) 15 Rue Est	Amiable	Extension parking	901-210
AW 279 p. 282-370-502- 504-505- 509	1 650 m2	ZAC II Patates-à-Durand	SEDRE	531 000 F TTC (suivant bilan ZAC)	Amiable	Construction ateliers-relais à étages	906-210
AW 371 478-479-480- 500-507- 508	1 500 m2 environ	ZAC II Patates-à-Durand	SEDRE	Gratuit	Amiable	Emprises voies nouvelles	901-210
AY 61	2 250 m2	28 R. Léopold Rambaud	CHANE KI SONE NING Amédée	2 500 000 F (supérieur + 6 % estimation Domaines)	Amiable	Opérat. aménag. urbain (extens. ZRHI Butor)	908-210
AZ 144 p.	180 m2 environ	Rue du Gymnase	SARL Galeries Leclerc	Gratuit	Amiable	Régularisat. (emprise voie publique)	901-210
AZ 326	40 m2 environ	R. Vallon Hoarau	SA HOLDAR	Gratuit	Amiable	Régularisat. (emprise voie publique)	901-210
BD 643	18 m2	Rue Méziaire Guignard	THIAW-YAT Michel	14 400 F (inférieur seuil consultation Domaines)	Amiable	Pan coupé à angle Rue Lory-Hauts et prolongement Rue Guignard	901-210
BE 240 p. 383 p.	1 767 m2	32 Rue Loryles-Bas (ZAC Sainte-Clotilde)	SEDRE	582 000 F TTC (suivant bilan ZAC)	Amiable	Construction ateliers-relais à étages	906-210
BH 277 439-440 DS 355	532 m2	R. des Goyaves	Cts SEVAMY	73 800 F (inférieur seuil consultation Domaines)	Amiable après cession gratuite	Elargissement voie publique	901-210

Références cadastr.	Superficies	Situations	Anciens propriétaires	Prix	Modalités d'acquisition	Buts d'acquisition	Imputations budgétaires
BH 394 p.	8 m2 environ	89 R. Lory-Hauts	FRANCOURT Stephen	500 F/m2 (inférieur seuil consultation Domaines)	Amiable	Aménagement trottoir	901-210
BS 766 p.	41 m2 environ	Ch. Ylang-Ylang	GROSSET Pierre	500 F/m2 (inférieur seuil consultation Domaines)	Amiable	Elargissement voie publique	901-210
BT 134 p.	149 m2	Ch. Bringelliers	CATAPOULLE Joseph	Gratuit	Amiable	Création voie nouvelle	901-210
CE 72	1 875 m2	Ch. Cimetière Saint-Bernard	Congrégation Filles de Marie	Gratuit	Amiable	Pose canalisat. adduction eau potable	902-210
CW 595	911 m2	Ch. Eglise Bretagne	FERRERE Michel Thérésien	220 000 F (conforme estimation Domaines)	Préemption DPU	Construction réservoir eau potable	902-210
DI 45-72-76-77-85 p.-145 p.-146 p.-149 p.	18 000 m2 environ	Av. Bellepierre	SEDRE	11 370 240 F (suivant bilan ZAC Bellepierre)	Amiable	Construction lycée	904-210
DN 75 p.	58 m2 environ	Boulevard Saint-François	CADET Roland	800 F/m2 (inférieur seuil consultation Domaines)	Amiable	Aménagement carrefour Boulevard Saint-François/ Rue Monseigneur Mondon	901-210
DN 76 p.	48 m2 environ	10 Boulevard Saint-François	MARGUIER Richard	10 000 F (inférieur seuil consultation Domaines)	Amiable	Idem supra	901-210
DN 157 p.	53 m2 environ	2 R. du Verger	BELDA Guy	500 F/m2 (inférieur seuil consultation Domaines)	Amiable	Elargissement voie publique	901-210

LE MAIRE : La parole est à Monsieur CHAN-LIAT.

M. CHAN-LIAT M. : Vous pouvez constater que les terrains à acquérir -dont la liste est jointe en ANNEXE au Rapport- le seront à l'amiable.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur LECHAT.

M. LECHAT M. : Puisque maintenant j'ai la parole, je vais parler...

LE MAIRE : Sur le Rapport n° 90-15, oui.

M. LECHAT M. : Au niveau de l'acquisition de ces terrains et des transactions soi-disant amiables, il y a amiable et amiable. Lorsque le programme de maîtrise foncière de projets en cours est mis en place et lorsque les objectifs sont exactement définis, nous pouvons voter le rapport correspondant ; mais, lorsque vous nous communiquez une liste comme celle-là qui fait état de rapports soit-disant amiables entre la Mairie et les propriétaires concernés alors qu'ils ne le sont pas totalement, permettez-nous de nous abstenir. C'est là la motivation de notre vote.

LE MAIRE : Bien.

Je mets cette affaire aux voix. Oppositions ? Non. Abstentions ? Oui, trois.

**Le Rapport est donc adopté à l'UNANIMITE  
-4 abstentions, dont 1 vote par procuration-.**

---